

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « CRÉEZ VOTRE PERSONNAGE QUI N'AIMAIT PAS »

Article 1 : Organisation

Les éditions SPLASH publient la collection « Qui n'aimait pas », qui met en scène des histoires tendres et drôles et portent un message fort sur l'acceptation de soi, des autres et sur l'unicité de chacun. Elles sont intégrées à JUNGLE SAS.

Les éditions JUNGLE, Société par Actions Simplifiées, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 849 197 207 au capital de 853 090 euros, dont le siège social est situé au 31 rue d'Amsterdam 75008 Paris, France, organise un jeu-concours intitulé « **Créez votre personnage Qui n'aimait pas** ».

Ledit jeu concours débutera le lundi 29 septembre 2025 et prendra fin le lundi 16 mars 2026, cachet de la Poste faisant foi.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu-concours est réservé à toute personne physique résidant en France métropolitaine ou dans les DOM/TOM, âgée de plus de dix-huit ans au moment de sa participation au jeu-concours, exerçant en tant que professeur des écoles de niveau maternelle, CP ou CE1 et faisant participer leur classe. Exception faite des personnels des sociétés organisatrices et de leurs filiales, des membres de leur famille et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu-concours.

Ce jeu-concours est gratuit.

Une seule participation par classe est autorisée pour ce jeu-concours. En cas de pluralité pour le même joueur, sa participation sera annulée de plein droit.

Deux niveaux de participation sont proposés avec des rendus différents : maternelle et CP/CE1. Il s'agit d'un travail collectif.

Un formulaire doit être rempli sur le site Internet : <https://forms.gle/tbVEHc1y5AN9FgXi6>

Tout enseignant qui parraine un autre enseignant recevra un cadeau supplémentaire pour sa classe.

Article 3 : Principe du jeu-concours

Niveau maternelle

Pour participer, il est nécessaire de respecter les étapes suivantes :

1. S'inscrire sur le site Internet : <https://editions-jungle.com/actus/concours-collection-qnp/>
2. Sur une feuille A4, proposer le nom d'un personnage de votre invention et ce qu'il n'aime pas, sur le principe de la collection, en s'assurant que le thème choisi n'a pas encore été exploité par les auteurs (cf. l'intégralité de la collection sur le site : <https://editions-jungle.com/collections/qui-naimait-pas/>). Ce personnage doit être créé collectivement avec les élèves.
3. Chaque enfant de la classe propose l'illustration de ce personnage et note son prénom en dessous. Un imagier est ainsi joint avec les illustrations de tous les enfants collées ou dessinées sur une feuille A3.
4. Renseigner vos coordonnées grâce à l'étiquette à télécharger et la joindre à l'envoi.

5. Envoyer votre production à l'adresse suivante **avant le 16 mars 2026** :

Editions Jungle
Jeu-concours Qui n'aimait pas
A l'attention de Justine Herboux
31 rue d'Amsterdam
75008 Paris

Les projets soumis ne seront pas renvoyés aux classes participantes.

Niveau CP et CE1

Pour participer, il est nécessaire de respecter les étapes suivantes :

1. S'inscrire sur le site Internet : <https://editions-jungle.com/actus/concours-collection-qnp/>
2. Proposer le nom d'un personnage de votre invention et ce qu'il n'aime pas, sur le principe de la collection, en s'assurant que le thème choisi n'a pas encore été exploité par les auteurs (cf. l'intégralité de la collection sur le site : <https://editions-jungle.com/collections/qui-naimait-pas/>)
3. Écrire l'histoire de ce nouveau personnage et l'illustrer, en respectant les consignes :
 - Proposer une couverture qui présente le personnage, son nom et ce qu'il n'aime pas
 - Votre livre doit faire 20 pages maximum
 - Utiliser un format A4
 - Si vous le souhaitez, vous pouvez scinder votre classe en deux groupes : un de scénaristes et un de dessinateurs, en fonction des appétences des enfants. Le rendu doit être collectif et unifié.

Vous pouvez vous inspirer de la trame suivante et vous référer à un exemple de livre sur le site Internet :

- Déterminer une situation initiale, comme par exemple dans un titre existant de la collection : « Armance est une maîtresse qui n'aime pas les élèves ! Et pour une maîtresse, ne pas aimer les élèves c'est vraiment INCROYABLE ! »
 - Imaginer plusieurs situations/actions que ce personnage va créer pour tenter de se débarrasser de ce qu'il n'aime pas
 - Imaginer que le personnage arrive à ses fins mais que cela ne lui apporte pas le bonheur ou que cela ne dure pas (revirement final).
4. Renseigner vos coordonnées grâce à l'étiquette à télécharger et la joindre à l'envoi.
 5. Envoyer votre livre à l'adresse suivante **avant le 16 mars 2026** :

Editions Jungle
Jeu-concours Qui n'aimait pas
A l'attention de Justine Herboux
31 rue d'Amsterdam
75008 Paris

Les projets soumis ne seront pas renvoyés aux classes participantes.

Article 4 : Critères de sélection du jury

Niveau maternelle

- Originalité et créativité du personnage

- Respect des codes de la collection
 - Qualité des travaux (présentation, écriture et dessin)
- Un dessin repéré par le jury fera gagner la classe.

Niveau CP/CE1

- Originalité et créativité du personnage et de l'histoire
- Respect des codes de la collection
- Cohérence de l'histoire
- Corrélation entre texte et image
- Qualité des travaux (présentation, écriture et dessin)

Article 5 : Validité de la participation

Une participation sera reconnue valide lorsqu'un participant aura effectué la totalité des étapes dans la limite du temps imparti.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue au présent règlement sera considérée comme nulle. Toute indication inexacte entraînera l'élimination automatique du participant.

De même, le non-respect du présent règlement entraîne l'exclusion du participant du jeu-concours, la nullité pure et simple de sa participation et le cas échéant de l'attribution du lot.

La société organisatrice se réserve le droit d'opérer toutes vérifications avant toute acceptation de participation ou attribution de prix. Toute fraude ou inexactitude entraîne l'exclusion du jeu-concours.

Article 6 : Dotation

Plusieurs lots sont mis en jeu lors de ce concours, décrits ci-dessous et récompenseront 6 classes au total.

La dotation ne comprend aucune autre prestation ni aucun autre droit que ceux récapitulés ici :

1. Pour chacun des niveaux du concours, le premier lot récompensera 1 classe gagnante. Il comprendra l'organisation d'une rencontre avec Séverine de la Croix, une des autrices de la collection. Ces deux rencontres seront organisées avant la fin de l'année scolaire 2025/2026 selon les disponibilités des classes et de l'autrice, et pourront se faire en présentiel ou en visio, en fonction de la distance avec le lieu d'habitation de l'autrice. De plus chaque enfant des classes lauréates recevra un livre de la collection *Qui n'aimait pas* au choix.
2. Lots de 2ème place qui récompenseront 1 classe par niveau : un livre au choix de la collection *Qui n'aimait pas* pour chaque enfant.
3. Lots de 3ème place qui récompenseront 1 gagnant par niveau : 10 livres au choix de la collection *Qui n'aimait pas* pour la classe.
4. Toutes les classes participantes au jeu-concours recevront un cadeau de la part des éditions Jungle.

Tous les lots seront envoyés à l'issue du concours, dans un délai de 3 mois maximum (le 16 juin 2026 au plus tard).

Article 7 : Conditions

Jungle SAS se réserve le droit de remplacer les lots par des lots de même nature et de valeur équivalente en cas de rupture de stock imprévue.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels qu'ils sont proposés sans possibilité d'échange, notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

La non-acceptation de l'une de ces conditions annule l'obtention du lot.

Article 8 : Jury

La clôture du jeu-concours aura lieu à la date et l'heure indiquées ci-après : **lundi 16 mars 2026, cachet de la Poste faisant foi.**

Le jury, composé de l'équipe de la maison d'édition Jungle, d'un enseignant.e et de l'autrice se réunira avant le 15 avril 2026 pour déterminer les lauréats, qui seront avertis par mail au plus tard le 17 avril.

La responsabilité de la société organisatrice ne peut être engagée du fait d'un changement ultérieur de l'adresse (postale ou électronique) et/ou des coordonnées téléphoniques d'un gagnant. De la même façon la société organisatrice ne saurait être mise en cause d'une quelconque façon en cas d'adresse postale ou électronique erronée ou incomplète dans le formulaire de contact.

Les lots seront envoyés par courrier postal. Le gagnant accepte dès à présent les risques résultant d'un acheminement du lot par voie postale et la société organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de perte ou détérioration du lot.

Les lots qui ne pourront pas être remis aux gagnants ne pourront être réclamés à la société organisatrice et resteront la propriété de l'organisateur.

Article 9 : Gagnants

La société organisatrice se réserve la possibilité de réclamer aux gagnants toute justification sur leur état-civil.

Les gagnants acceptent par avance l'utilisation de leur prénom, du nom de leur école et de leur ville dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu-concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à d'autres droits que le prix gagné.

Article 10 : Application du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet et la renonciation à toute réclamation. En cas de difficultés éventuelles non prévues au présent règlement ou en ce qui concerne son interprétation ou son application, les organisateurs seront seuls compétents et leurs décisions seront souveraines et sans appel.

Article 11 : Responsabilité de la société organisatrice

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié ou écourté. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu-concours et / ou de reporter la date annoncée. Jungle SAS n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique.

Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice uniquement. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants. La société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots par une autre de valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité. Des additifs (ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement) peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu-concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 12 : Loi Informatique et Libertés

Les informations personnelles recueillies sur le bulletin de participation en ligne sont obligatoires pour la prise en compte de la participation du joueur à la présente opération. Elles sont destinées à Jungle SAS, responsable du traitement et seront utilisées pour le bon déroulement du présent jeu-concours par l'organisateur dudit jeu-concours. Le défaut de communication de ces données personnelles aura pour seule conséquence l'impossibilité de participer au présent jeu-concours. Ces informations sont conservées et traitées pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie.

Le Participant pourra, dans les conditions prévues par la loi, accéder aux informations le concernant, s'y opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander la limitation de leur traitement ou leur portabilité. Il pourra également à tout moment et sans justification, s'opposer à l'utilisation de ses données à des fins de prospection commerciale y compris le profilage lorsqu'il est lié à cette finalité, par Jungle SAS ou par des tiers, en écrivant par lettre simple Jungle SAS – SERVICE MARKETING à l'adresse suivante : 31 rue d'Amsterdam 75008 PARIS, ou à la personne en charge du concours (jherboux@steinkis-groupe.com).

Article 13 : Dépôt du règlement

- Le présent règlement est disponible sur le site internet de Jungle : <https://editions-jungle.com/actus/concours-collection-qnp/>
- Le règlement pourra également être obtenu sur simple demande adressée par écrit en joignant une enveloppe (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur) à : Editions Jungle – Service Marketing, « **Créez votre personnage Qui n'aimait pas** », 31 rue d'Amsterdam, 75008 PARIS.